

Synthèse de l'édition 2017 du Rapport Economique et Financier (REF 2017)

L'élaboration du Projet de Loi de Finances 2017 (PLF 2017) intervient dans un contexte national marqué par la fin de la première législature conduite dans le sillage de la grande rupture institutionnelle et politique introduite par la réforme ambitieuse de la constitution. S'inscrivant dans le cadre des Hautes Orientations Royales, cette législature s'est engagée à consolider et à renouveler le modèle de développement économique pour l'inscrire dans une trajectoire de développement fort, inclusif, diversifié sur le plan sectoriel et territorial, compétitif, créateur de richesses et d'emplois décents et fondé sur une logique de redistribution équitable des fruits de la croissance.

Sur le plan international, le PLF 2017 intervient dans un contexte perturbé, porteur de plusieurs défis et incertitudes et marqué par une reprise faible et fragile. Les perspectives économiques mondiales restent, ainsi, exposées à des risques liés, notamment, au repli des cours des produits de base, à la sortie progressive de conditions monétaires exceptionnellement accommodantes aux États-Unis, aux effets attendus du Brexit et à la montée des tensions géopolitiques. A cet égard, Le REF 2017 s'est essayé à développer une analyse qui interroge les évolutions de l'environnement international et régional auxquelles l'économie marocaine est confrontée pour en restituer les logiques et les traits les plus saillants et l'y positionner en montrant les opportunités qu'elles recèlent.

Au niveau national, le REF 2017 s'est focalisé sur l'analyse des fondements du modèle de développement économique, en interrogeant la dynamique des réformes enclenchée sur le plan sectoriel et spatial tout en mettant en exergue les progrès réalisés, les difficultés rencontrées et les gaps à rattraper. Il s'agit, en effet, d'identifier les adaptations nécessaires à mettre en œuvre, d'insister sur la persistance d'un ensemble de fragilités structurelles et surtout sur l'extrême importance d'accélérer les réformes, de stimuler la création d'emplois décents et de s'atteler de manière ferme à la réduction des inégalités sociales, spatiales et de genre.

La troisième partie du REF 2017 a analysé les tendances ayant marqué les finances publiques en abordant la question de leur soutenabilité et la logique de leurs réformes sous le prisme affirmé de l'équité, de la transparence et de la performance. Elle propose, également, une contextualisation du PLF 2017 avec une déclinaison de ses priorités et ses équilibres tels qu'ils sont proposés par le Gouvernement.

1. Le Maroc dans son environnement mondial et régional

L'économie mondiale connaît des mutations structurelles à la faveur d'une redistribution des pouvoirs économiques dans un nouveau monde multipolaire confronté à des défis majeurs caractérisés par une faiblesse de la croissance mondiale, une atonie du commerce mondial, des déséquilibres financiers internationaux, une crise des dettes souveraines, une volatilité des cours des matières premières, une montée des tensions géopolitiques et une amplification des flux migratoires.

En effet, la croissance du PIB mondial, selon les prévisions du FMI¹, devrait atteindre 3,4% en 2017 après 3,1% en 2016 et en 2015. La croissance des économies avancées devrait, pour sa part, poursuivre un rythme de croissance modéré pour se situer au même niveau en 2016 et en 2017 soit 1,8% après 1,9% en 2015.

Ainsi, la croissance aux Etats-Unis devrait atteindre 2,5% en 2017 après 2,2% en 2016 et 2,4% en 2015 imputable à la consommation des ménages qui est soutenue par le dynamisme des marchés de l'immobilier et de l'emploi.

En zone euro, la croissance ralentirait à 1,4% en 2017 après 1,6% en 2016 et 1,7% en 2015, avec un essoufflement de la reprise à la fois en Allemagne (1,2% en 2017 après 1,6% en 2016 et 1,5% en 2015), en France (1,2% en 2017 après 1,5% en 2016 et 1,3% en 2015) et en Espagne (2,1% en 2017 après 2,6% en 2016 et 3,2% en 2015). La croissance reste, toutefois, soutenue par les niveaux bas des prix du pétrole et des taux d'intérêt, par l'amélioration de la compétitivité des exportations sous l'effet de la dépréciation passée de l'euro, par une politique budgétaire moins restrictive et par une politique monétaire expansionniste.

Pour ce qui est des pays émergents et des pays en développement, la croissance devrait enregistrer une nette reprise, en s'établissant à 4,6% en 2017 après 4,1% en 2016 et 4% en 2015, soutenue par la dissipation progressive des facteurs qui ont contribué au ralentissement au cours des dernières années, à savoir les contraintes sur l'offre, le durcissement des conditions financières, la montée des tensions sur les marchés boursiers et de change, ainsi que la baisse des prix des matières premières.

Par ailleurs, dans la région MENA, la croissance économique devrait se renforcer en 2016 pour atteindre 3,4% après 2,3% en 2015, avant de se situer à 3,3% en 2017, en lien avec le rebond des prix du brut profitant aux exportations des pays exportateurs de pétrole, conjugué aux effets positifs du redressement progressif de l'économie européenne sur les économies des pays importateurs de pétrole.

Sous l'hypothèse d'une reprise progressive de l'économie mondiale et d'un raffermissement des cours des produits de base, l'Afrique devrait connaître une croissance de 3,7% en 2016 et de 4,5% en 2017. Cette croissance restera, néanmoins, inégale entre les pays et les régions, en raison des écarts de niveaux de revenus, de la dépendance à l'égard des exportations des produits de base, de la stabilité politique et sociale, des politiques macroéconomiques et structurelles poursuivies...

Au regard de ces évolutions, les perspectives de la croissance économique mondiale sont, néanmoins, menacées par plusieurs risques, liés, notamment, au ralentissement de l'économie chinoise, à la hausse des taux d'intérêt aux Etats-Unis, aux conséquences du Brexit, à de nouvelles turbulences sur les marchés financiers, à une baisse prolongée des prix des produits de base et à la montée des tensions géopolitiques.

Pour ce qui est des échanges commerciaux mondiaux, les exportations de marchandises en volume ont enregistré, en 2015, une hausse de 2,8%, selon l'OMC, soit une croissance analogue à celle enregistrée en 2014. Les importations mondiales de marchandises ont, pour leur part, affiché en 2015 une accélération au niveau des pays développés (+4,5%) après une nette reprise en 2014. Les importations des pays en développement ont, quant à elles, quasiment stagné (+0,2%), en raison du ralentissement de la croissance de leurs économies.

Compte tenu de ces évolutions, la demande étrangère adressée au Maroc, en volume, devrait progresser de 4,3% en 2016 et en 2017, après 4,4% en 2015. La demande émanant de l'Union Européenne devrait s'accroître de 4,5% en 2016 et de 4,3% en 2017 après 6,2% en 2015. Cette atténuation du rythme de croissance de la demande étrangère adressée au Maroc est attribuée au ralentissement de celui des importations de nos principaux partenaires commerciaux, en l'occurrence l'Espagne et la France. De son côté, la demande en provenance des pays hors UE devrait afficher une croissance de 3,8% et de 4,5% respectivement en 2016 et 2017 après 0,2% en

¹ Perspectives de l'économie mondiale, FMI, juillet 2016.

2015, soutenue, notamment, par le renforcement de la croissance en Inde, principal client du Maroc pour les dérivés de phosphate.

Dans le but de renforcer cette demande, notre pays devrait poursuivre ses efforts en matière de diversification géographique de ses exportations et de repositionnement sur des marchés progressifs. A noter, dans ce cadre, que les échanges extérieurs marocains avec les pays d'Afrique ont enregistré une nette progression sur la dernière décennie, reflétant la pertinence des efforts de diversification des échanges commerciaux avec les pays du Sud. Les échanges commerciaux du Maroc avec le continent africain ont, ainsi, progressé de 11% en moyenne annuelle, au cours de la période 2005-2015, pour se situer à près de 40 milliards de dirhams en 2015 représentant environ 7% de la valeur totale des échanges extérieurs du Maroc contre 5% en 2005.

En matière d'attractivité du Maroc pour les Investissements Directs Etrangers (IDE), les entrées d'IDE au Maroc ont connu un essor important au cours des quinze dernières années, passant d'une moyenne annuelle de 20,9 milliards de dirhams entre 2000 et 2007 à 32,6 milliards sur la période 2008-2015. La part du Maroc représente, désormais, 0,4% des IDE entrant dans les pays en développement et 5% des IDE en Afrique. La répartition géographique des origines des IDE à destination du Maroc fait état d'une tendance baissière de la part des investissements émanant de l'Union européenne (dont la part dans le total des IDE est passée de 85% en moyenne sur la période 2000-2007 à 60% entre 2008 et 2015), au profit des pays arabes dont la part moyenne dans le total des IDE à destination du Maroc s'est située à 41% entre 2008 et 2015 contre 10% seulement durant la période 2000-2007. La France reste le premier pays investisseur au Maroc avec 38% du total des investissements étrangers sur la période 2008-2015 contre 49% au cours de la période 2000-2007, alors que l'Espagne est passée, entre les deux périodes, de deuxième à troisième investisseur au Maroc, avec une part de 5,4% en moyenne entre 2008 et 2015 contre 21,1% sur la période 2000-2007.

La répartition sectorielle des IDE à destination du Maroc indique que l'attractivité de certains secteurs à l'instar des télécoms, de l'immobilier, des Banques et de l'énergie et mines pour les investisseurs étrangers a connu un profond changement au cours des quinze dernières années. En effet, la part des télécommunications est passée de 28,6% en moyenne au cours de la période 2000-2007 à 6,9% entre 2008 et 2015. Les secteurs de l'immobilier, des Banques et de l'énergie et mines ont renforcé leurs parts dans le total des IDE, respectivement de 12,6% à 25,4%, de 3,5% à 8,3% et de 2,4% à 6%. En revanche, la part du secteur du tourisme dans le total des IDE a enregistré un repli passant de 15,5% à 9,9% entre les deux périodes.

Afin de renforcer l'attractivité de notre pays aux investissements, les efforts ont été poursuivis pour améliorer la pratique des affaires au Maroc et faciliter l'acte d'entreprendre, permettant ainsi une consolidation du positionnement du Maroc en 2015, selon les principaux rapports internationaux. Ce positionnement, en nette amélioration, est le fruit de la mise en place de plusieurs réformes dont, essentiellement, l'opérationnalisation de l'identifiant commun des entreprises (ICE), la mise en œuvre du décret du Règlement général de construction (RGC), l'application de l'arrêté ministériel précisant les modalités de dématérialisation des titres d'importation et d'exportation...

2. Le modèle de développement national : vers une croissance inclusive, créatrice d'emplois et réductrice des disparités

Entre 2008 et 2015, l'économie marocaine a pu maintenir un rythme de croissance annuelle moyenne, en volume, de l'ordre de 4,2%. Cette croissance traduit une progression de la valeur ajoutée agricole de 8,4% en moyenne par an au cours de cette période pour représenter en moyenne 13% de la valeur ajoutée totale. La performance économique observée durant ces dernières années, est, également, imputable à la consolidation des activités non agricoles qui ont évolué de 3,4% en moyenne par an, grâce à l'émergence de nouvelles spécialisations à forte valeur ajoutée, notamment, dans l'industrie, laquelle a favorisé la modernisation de la base productive nationale, comme en témoigne la contribution soutenue des activités manufacturières aux exportations nationales.

Notons dans ce sens que l'économie marocaine a amorcé, dès les années 2000, un processus positif de transformation structurelle qui s'est matérialisé par la baisse de la part du secteur primaire dans la valeur ajoutée totale pour atteindre 14,5% en 2015, en repli de 3,3 points comparativement aux années 90 et par l'amélioration de la part du secteur tertiaire qui a atteint 57,1%, en moyenne, de la valeur ajoutée totale sur la période 2000-2015 contre 52,7% dans les années 90, soit un gain de 4,4 points.

Il importe, également, de souligner la contribution positive des éléments de la demande à la croissance du PIB, à travers l'investissement et la consommation finale. En effet, sur la période 2008-2015, les dépenses de consommation finale des ménages, qui représentent 58,8% en moyenne du PIB, ont enregistré une croissance, en volume, de 4,3% en moyenne par an, avec une contribution à la croissance économique s'établissant à 2,5 points en moyenne. De son côté, la Formation Brute du Capital Fixe (FBCF), représentant 31,2% du PIB, a progressé de 2,5% et a contribué à hauteur de 0,8 point à la croissance économique. Il y a lieu de noter que l'amélioration continue du comportement des échanges extérieurs s'est traduite par une contribution positive à la croissance de 1,6 point en moyenne entre 2013 et 2015 contre une contribution négative de 1,4 point entre 2008 et 2012.

Ces évolutions ont été le résultat des stratégies sectorielles ambitieuses adoptées par notre pays et des grandes réformes engagées, principalement, dans les secteurs des technologies de l'information et de la communication et dans les activités bancaires et les services rendus aux entreprises. En outre, l'émergence de nouvelles spécialisations à forte valeur ajoutée, notamment dans l'industrie, a favorisé la modernisation de la base productive nationale, comme en témoignent la contribution soutenue des activités manufacturières aux exportations et à l'emploi qualifié et le renforcement continu de la position extérieure du Maroc.

Au niveau de l'agriculture, le Plan Maroc Vert a insufflé une nouvelle dynamique au secteur agricole national visant à conforter son rôle vital de moteur du développement économique, social et territorial en renforçant, particulièrement, sa productivité et sa résilience aux aléas climatiques via plusieurs chantiers structurants. En termes de réalisations, les investissements dans le secteur ont été multipliés par 1,8, passant de près de 7 milliards de dirhams en 2008 à près de 13 milliards de dirhams en 2015, pour une part de l'investissement privé de 32%.

Toutefois, malgré les progrès palpables réalisés dans le cadre du PMV, notamment en matière des performances de production, l'impératif de pérennisation du modèle de développement de l'agriculture marocaine favorisant, également, un développement social et humain durable, exige une mise à niveau de son volet social caractérisé par plusieurs insuffisances qui sont de nature à contrarier le plein essor du secteur. Dans ce sens, il est important d'intégrer dans la vision du développement du secteur, des mécanismes à même d'assurer un cadre décent du travail agricole et ce, à travers l'adaptation et la veille au respect de la réglementation relative au système de rémunération, à la sécurisation de l'emploi et aux normes de sécurité.

Parallèlement, le secteur de la pêche est marqué par la poursuite de la mise en œuvre des actions inscrites dans le cadre de son Plan de développement « Halieutis », initié depuis 2009. A cet égard, l'état d'avancement du Plan permet de constater la réalisation de 93% des objectifs de gestion et de durabilité. Afin de structurer l'activité des pêches et offrir au secteur des sites de débarquement modernes, le Maroc a aménagé 22 ports de pêche répartis le long de son littoral et 40 points d'accueil des débarquements de la pêche artisanale (dont 18 villages de pêcheurs et 22 points de débarquement aménagés). Pour leur part, les réalisations relatives aux infrastructures de commercialisation ont porté, en particulier, sur la mise en place de 22 halles aux poissons, huit comptoirs d'agrégation du poisson industriel (CAPI) et cinq marchés de gros.

Et afin d'accélérer la transformation structurelle de l'industrie marocaine et son insertion dans les chaînes de valeur mondiales, le Maroc a entamé depuis 2005, à l'occasion du lancement du premier Plan Emergence réajusté en 2009, un processus visant le développement de nouvelles spécialisations industrielles innovantes génératrices d'une plus grande valeur ajoutée et d'emploi. Des mesures phares ont été, également, adoptées dans le cadre du Plan d'Accélération Industrielle 2014-2020. Ces efforts commencent à porter leurs fruits, comme en témoigne les

résultats de l'analyse de l'évolution structurelle d'un ensemble d'indicateurs factuels qui font état de l'amorce de mutations prometteuses à la faveur de la transformation structurelle du tissu industriel national. Dans ce sens, des industries à plus forte valeur ajoutée, telles que l'automobile, l'aéronautique et l'électronique, ont connu une croissance soutenue de leurs exportations de 15,6% en moyenne annuelle sur la période 2008-2015, soit un additionnel de près de 40 milliards de dirhams. De même, l'emploi qualifié et hautement qualifié suit cette modernisation avec des taux de croissance annuels moyens de 13% et 11% pour l'automobile et l'aéronautique sur la période 2008-2015.

Toutefois, l'ambition d'inscrire le Maroc dans un processus accéléré d'émergence et de transformation industrielle passe inéluctablement par la levée d'un ensemble de défis dont, notamment, l'intégration locale, une formation plus adaptée aux nouvelles exigences de la productivité et de la compétitivité et l'intégration des entreprises nationales à la dynamique industrielle.

Pour sa part, le secteur du phosphate et dérivés maintient un rôle fondamental dans la modernisation du tissu productif national et le renforcement du leadership du Maroc sur l'échiquier régional et international. En effet, grâce à sa stratégie de flexibilité industrielle et commerciale et d'optimisation des coûts, le Maroc, est devenu, au fil des années, un véritable faiseur du marché mondial du phosphate et dérivés. Ainsi, le groupe OCP a réussi à renforcer son chiffre d'affaires de 13% en 2015, soit 55,3 milliards de dirhams avec une part du marché africain représentant près de 24%.

Quant au secteur de l'immobilier, il fait face, après une phase de stagnation, à l'impératif de franchir une nouvelle étape de relance qui soit mieux réfléchi et surtout basée sur un meilleur rapprochement entre l'offre et la demande, sur une meilleure gouvernance et sur une rationalisation des soutiens publics. Dans ce sens, les pouvoirs publics continuent de soutenir les différents programmes d'accès à un logement abordable². Cette meilleure visibilité procurée aux promoteurs immobiliers est de nature à insuffler une nouvelle dynamique au secteur du logement et conforter les prémices, récemment apparues, de la sortie du secteur de sa léthargie. Cette nouvelle étape sera, également, l'ère d'un nouveau mode de gouvernance dont les premiers jalons sont d'ores et déjà posés, à travers l'élaboration des référentiels des prix de l'immobilier dans 18 villes du Royaume et le démarrage d'un vaste chantier de leur actualisation...

Pour renforcer l'accompagnement du déploiement de ces différentes stratégies sectorielles, une attention particulière a été accordée au secteur de la logistique au cours de ces dernières années. Celle-ci s'est manifestée par la mise en place en 2010 de la stratégie nationale de la compétitivité logistique à l'horizon 2030 qui vient consolider les efforts déployés.

La quête continue pour établir les jalons d'une croissance inclusive, durable et équitablement répartie à l'échelle territoriale demeure conditionnée par une diffusion plus appropriée des transformations structurelles et sectorielles au niveau spatial. A cet égard, l'analyse de la configuration sectorielle des valeurs ajoutées régionales fait ressortir que la région de Casablanca Settat a réalisé la part moyenne la plus importante du PIB durant la période 2001-2014 en y contribuant à hauteur de 26,8% suivie par les régions de Rabat Salé Kénitra (14,8%), Marrakech Safi (11,9%) et Fès Meknès (10,2%). Ces quatre régions totalisent 63,7% du PIB national. La région de Fès Meknès a réalisé la part moyenne la plus importante de la valeur ajoutée primaire durant la période 2001-2014 en contribuant à hauteur de 15,3% dans la constitution de la valeur ajoutée primaire nationale. La région de Casablanca Settat a réalisé la part moyenne la plus prononcée de la valeur ajoutée secondaire nationale durant la période 2001-2014 en y contribuant à hauteur de 44,4% et de celle de la valeur ajoutée du tertiaire avec une contribution à hauteur de 21,7%. Ce passif en termes de concentration de la richesse nationale dans 4 régions et de leur spécialisation sectorielle est appelé à être résorbé selon des dynamiques en cours à travers les stratégies sectorielles territorialisées (PMV, vision touristique à l'horizon 2020, ...) et les stratégies

² Il s'agit des programmes de logement social à 250.000 dirhams, de construction de logements à 140.000 dirhams et de logement destiné aux classes moyennes.

fonctionnelles en faveur de l'inclusion spatiale (logistique, pôles universitaires, ...) ou à partir d'autres trajectoires que la nouvelle gouvernance régionale pourrait favoriser.

En vue de concilier la dynamique de développement de notre pays avec les impératifs de durabilité des ressources et de réduction des risques environnementaux, le Maroc s'est engagé, depuis la Conférence de Rio en 1992, dans un processus de mise à niveau environnementale. Dans ce cadre, plusieurs dispositions ont été établies dans le but de promouvoir des mesures pour la sauvegarde de l'environnement, notamment, la mise en place d'un cadre normatif, juridique, institutionnel et stratégique (Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) pour la période 2015-2020, programme de développement des énergies renouvelables, solaire et éolienne et la stratégie nationale d'efficacité énergétique). En outre, l'organisation réussie de la COP22 par le Maroc, en novembre 2016, témoigne de son engagement ferme et irrévocable de contribuer à l'effort mondial de lutte contre les changements climatiques et l'accélération de la transition vers une économie mondiale verte.

En parallèle, le Maroc a enclenché une dynamique importante en faveur du développement humain et de l'inclusion économique et sociale. Ceci s'est traduit par la mobilisation de 54% du budget de l'Etat en faveur des secteurs sociaux, par la mise en œuvre de politiques de ciblage visant l'amélioration des conditions de vie des populations défavorisées. Cette dynamique a engendré une évolution positive des principaux indicateurs sociaux, notamment, dans le domaine de l'emploi, de l'éducation, de la santé et de la lutte contre la pauvreté

En matière d'accès à l'emploi, le Gouvernement s'est engagé à promouvoir l'emploi à travers le soutien de la croissance économique et les investissements publics. A cet égard, il y a lieu de noter qu'en dépit des programmes actifs de l'emploi déjà entamés (Idmaj, Taehil et Auto-emploi) et les nouvelles mesures mises en place en 2015 (programme Tahfiz), les déséquilibres persistent encore sur le marché du travail et posent certains défis à surmonter concernant, notamment, la gouvernance et le chômage des jeunes diplômés. En réponse à ces contraintes, la nouvelle Stratégie Nationale de l'Emploi a été mise en place afin de développer la création d'emplois suffisants et de qualité, notamment, pour les jeunes et de corriger les inégalités entre les sexes et les territoires. Elle marque, ainsi, une rupture avec la conception traditionnelle des politiques d'emploi actuelles centrées sur la primo-insertion des jeunes diplômés et s'appuyant sur les politiques actives de l'emploi et la législation du travail.

Quant à l'accès d'éducation, des avancées remarquables ont été enregistrées dans ce sens, à travers, notamment, la généralisation de l'enseignement primaire et la réduction des écarts de scolarisation entre les milieux urbain et rural et entre les garçons et les filles. Ainsi, le taux spécifique de scolarisation au niveau du primaire a enregistré une hausse notable entre 2007-2008 et 2014-2015, passant de 91,4% à 99,1% au niveau national et de 89,1% à 98,5% pour les filles. En milieu rural, ce taux est passé de 89,4% à 98,3% durant la même période. Aux niveaux collégial et secondaire, le taux spécifique de scolarisation des enfants âgés de 12-14 ans et ceux âgés de 15-17 ans a atteint respectivement 90,4% et 70,1% en 2014-2015 contre 71,3% et 48,1% en 2007-2008. Afin de soutenir la généralisation de l'enseignement et de lutter contre la déperdition scolaire, le nombre des bénéficiaires du programme «Tayssir» a connu une augmentation de 9,4% en 2015-2016. Toutefois, et malgré ces avancées importantes sur le plan quantitatif, le système éducatif marocain continue d'enregistrer un retard considérable en termes de performance qualitative. Pour y remédier, la qualité et l'efficacité du système de l'éducation et de la formation professionnelle sont au cœur des objectifs de la nouvelle vision stratégique de la réforme éducative 2015-2030.

En termes d'accès aux services de santé, une amélioration continue des indicateurs de santé a été enregistrée. A cet égard, l'espérance de vie à la naissance est en amélioration continue pour atteindre 75,5 ans en 2014, soit un gain de près de 5,2 ans en une décennie. De même, la mortalité infantile a affiché une baisse importante pour s'établir à 28,8 pour 1.000 naissances vivantes pour les enfants de moins d'un an en 2011 (40 en 2003-2004) et 30,5 pour 1.000 pour les enfants de moins de 5 ans (47 pour 1.000 en 2003-2004). S'agissant de l'accès aux médicaments, une nouvelle convention nationale a été signée, le 13 mars 2016, entre les Organismes

Gestionnaires de l'AMO et les pharmaciens d'Officine relative à la prise en charge des médicaments en mode tiers payant. De plus, la couverture médicale s'est également élargie moyennant l'entrée en vigueur de l'AMO pour les étudiants, pour les travailleurs indépendants et pour les non-salariés exerçant une profession libérale. Quant au RAMED, sa généralisation effective a permis d'atteindre plus de 9,9 millions de bénéficiaires au 16 août 2016 et près de 3,8 millions de foyers immatriculés. En dépit de ces efforts, le secteur de la santé fait face à la persistance des écarts importants en termes d'accessibilité aux soins, notamment, entre milieu urbain et rural et dans les zones enclavées.

Les efforts engagés pour l'amélioration des conditions de vie des citoyennes et des citoyens au cours de ces dernières années ont eu des retombées positives sur les niveaux de pauvreté et de vulnérabilité. Ainsi, une baisse remarquable de la pauvreté et de la vulnérabilité a été enregistrée, passant, entre 2001 et 2014, de 15,3% à 4,2% et de 22,8% à 11,5% respectivement. En revanche, bien que le taux de vulnérabilité ait reculé de 49,6% entre 2001 et 2014 au niveau national, il reste élevé dans les zones rurales avec 18,4% contre 6,9% dans les zones urbaines et ce, malgré l'appui considérable impulsé par les différents programmes de l'INDH.

3. Soutenabilité des finances publiques au service de la croissance

Un vaste chantier de réformes fiscale et budgétaire a été engagé ces dernières années visant à renforcer les marges de manœuvre budgétaire et à assurer la soutenabilité à moyen terme des finances publiques. Les actions des pouvoirs publics, opérées, dans ce sens, ont été axées sur la maîtrise des dépenses et l'amélioration de la gestion publique, ainsi que sur l'optimisation des ressources fiscales et le renforcement du contrôle.

En matière [de gestion](#) budgétaire, des mesures ont été introduites dans le sens de la rationalisation des dépenses de l'Etat. Il s'agit, en l'occurrence, de la maîtrise des reports de crédits d'investissement et l'interdiction de la programmation des dépenses de fonctionnement dans le budget d'investissement et des dépenses salariales au niveau des budgets des Services de l'Etat Gérés de Manière Autonome. Au niveau fiscal, plusieurs recommandations issues des Assises de 2013 ont été mises en œuvre. Il s'agit, notamment, de la poursuite de la réforme de la TVA, en révisant les taux d'imposition sur certains produits, en procédant au remboursement du crédit cumulé de TVA et en accordant un régime fiscal spécifique au secteur agroindustriel. Il s'agit, aussi, de l'institution d'un barème de taux proportionnels pour l'IS, de la modernisation de l'administration fiscale et de l'amélioration de la qualité des services au contribuable.

L'analyse de l'évolution des recettes fiscales sur la période 2013-2015 fait ressortir une amélioration [de ces recettes](#) de 4% ~~de celles-ci~~ en 2015 après un comportement modéré enregistré en 2013. Les recettes au titre de l'IS ont connu une progression de 2,6% en 2014 après une baisse de 6,4% en 2013. En 2015, elles ont affiché un recul de 0,4% du fait que l'année 2014 avait enregistré des recettes exceptionnelles liées, notamment, à la cession de la Centrale Laitière.

S'agissant des recettes de l'IR, elles ont affiché, en 2015, une hausse de 8,4% après une baisse de 0,3% en 2014, résultant de la progression des recettes de l'IR retenu à la source. Pour ce qui est des recettes de l'IR sur les profits immobiliers, elles se sont améliorées de 2,8% par rapport à fin 2014.

Quant aux recettes de la TVA, leur évolution différée sur la période 2013-2015 indique un repli de 2,4% en 2014 et une appréciation de 2,5% en 2015, sous l'effet conjugué d'une hausse de la TVA intérieure (+9,3%) et d'une baisse de 1,4% de la TVA à l'importation.

Concernant les recettes au titre de la Taxe Intérieure de Consommation (TIC), elles ont poursuivi leur trend haussier en 2015. Pour leur part, les recettes provenant des droits d'enregistrement et de timbre ont maintenu un rythme soutenu de progression, soit un accroissement de 10,9% par an entre 2013 et 2015.

En matière des dépenses, l'effort de contenir leur évolution a été poursuivi, en 2015, année marquée par un taux de réalisation des dépenses ordinaires de 94% par rapport aux prévisions de la Loi de Finances. Par rapport à 2014, les dépenses ordinaires ont accusé une baisse de 4%.

De même, l'analyse de la structure des dépenses du Budget Général de l'Etat pour l'année 2015 fait ressortir un recul de la part de la charge de compensation de 8,5 points par rapport à 2014, ce qui a permis de couvrir la part des dépenses de biens et services et de maintenir l'effort d'investissement. Cependant, la structure des dépenses [au cours de la période 2001-2015](#) demeure marquée par la prédominance des dépenses ordinaires au détriment des dépenses d'investissement. Certes, ceci est attribuable au poids de la masse salariale et au coût des subventions, mais aussi au faible taux d'exécution des dépenses d'investissement qui s'est traduit par une accumulation de reports de crédits importants.

Ces évolutions traduisent la pertinence des efforts entrepris qui ont permis de consolider le processus de rééquilibrage des finances de l'Etat, manifesté par le maintien de la tendance baissière du déficit budgétaire, passant de 6,8% du PIB en 2012 à 5,1% en 2013 puis à 4,7% et 4,3% en 2014 et 2015, respectivement.

L'effort de maîtrise de l'équilibre budgétaire est appuyé, également, par le nouveau cadre de gestion budgétaire préconisé par la nouvelle Loi Organique relative à la Loi de Finances dont [le déploiement progressif des phases de préfiguration est-ont été entamées](#) dès 2014 avant son entrée en vigueur en 2016. Cette Loi, marquée par des apports considérables en matière de gestion, de rigueur, de suivi, de transparence et de redevabilité, prescrit un nouveau management budgétaire appréhendant les différents leviers d'action en mesure de renforcer la maîtrise de la situation des finances publiques, en termes de ressources, de charges et de moyens de financement des politiques publiques.

Et afin d'asseoir les bases d'un développement équilibré dans ses dimensions économique, sociale et environnementale et de permettre à l'économie nationale de rejoindre le concert des pays émergents, le Projet de Loi de Finances 2017 (PLF 2017) met en avant les priorités découlant des Hautes Orientations Royales et du programme gouvernemental. Il s'agit, en effet, de l'accélération de la transformation structurelle de l'économie nationale à travers le développement de l'industrialisation de l'exportation, du renforcement de la compétitivité de l'économie nationale et la promotion de l'investissement privé, de la qualification du capital humain et la réduction des disparités sociales et spatiales, du renforcement des mécanismes de la gouvernance institutionnelle et de la poursuite du redressement des équilibres macro-économiques.

En termes de perspectives, le PLF 2017 prévoit un taux de croissance de 4,5%, contre 1,8% en 2016, attribuable, notamment, à une amélioration de la valeur ajoutée agricole de 11,9% et à une progression de 3,5% de la valeur ajoutée non agricole, en se basant sur un cours de pétrole de 54 dollars en 2017, une parité euro-dollar de 1,12 et un accroissement de la demande étrangère adressée au Maroc de 4,3%. Le PLF 2017 prévoit, en outre, un déficit budgétaire de l'ordre de 3% du PIB, un taux d'épargne nationale brute qui devrait se situer à 29,1% du PIB après 28,3% en 2016 et un taux d'investissement brut de 31% du PIB contre 30,5% en 2016 en lien, notamment, avec la poursuite de l'effort d'investissement public pour un montant de 190 milliards de dirhams en 2017.